Réponse du GTNO à l'audit de performance des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du BVG

Synthèse de l'audit

L'audit de performance des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants aux Territoires du Nord-Ouest mené par le Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada avait principalement pour objet d'établir si le ministère respecte les obligations et responsabilités législatives, réglementaires et stratégiques prévues dans la *Loi sur le service d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*, l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada et la Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants.

Dans le cadre de cet audit de performance, le BVG a examiné le travail du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MECF) dans quatre domaines clés :

- Accès et abordabilité
- Inclusion
- Qualité
- Inspections des garderies éducatives agréées

L'audit visait à déterminer si le ministère avait amélioré l'accès aux places en garderies éducatives agréées et l'inclusion des enfants vulnérables et issus de la diversité, réduit les frais pour les parents, rehaussé la qualité au moyen d'initiatives touchant les effectifs, fait un suivi adéquat du financement et bien inspecté et surveillé les garderies agréées pour assurer le respect des exigences réglementaires.

Réponse du GTNO

Le GTNO accepte les constats du BVG présentés dans le rapport et s'engage à prendre plusieurs mesures, dont les suivantes :

- **Évaluer les besoins des collectivités**
 Le GTNO mènera une évaluation des besoins en services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans l'ensemble des TNO. Cette évaluation l'aidera à déterminer où il faut créer des places, à comprendre les obstacles à l'accès et à améliorer le suivi de la demande à l'avenir. Cet exercice impliquera notamment de recueillir de la rétroaction directement auprès des exploitant(e)s, des familles, des gouvernements autochtones et des collectivités. L'évaluation des besoins servira également de base à l'élaboration d'une approche normalisée de collecte et d'analyse des renseignements relatifs à la demande, afin d'appuyer la planification, le suivi et la présentation de rapports destinés au public.

 Fin prévue de la mise en place de la mesure : été 2027

- **Améliorer la transparence des méthodes de publication de l'information**
 Le GTNO rehaussera l'exactitude et la transparence des rapports publics, surtout en ce qui concerne le nombre de places créées en garderies éducatives agréées. Publiés une fois par année, ces rapports indiqueront clairement les progrès accomplis par rapport aux engagements liés à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants. Les pratiques associées à leur préparation feront l'objet d'un examen semestriel dans l'optique d'améliorer l'exactitude et la transparence.

 Fin prévue de la mise en place de la mesure : printemps 2027

- **Évaluer les initiatives d'amélioration de la qualité et leur incidence sur les enfants dans les garderies éducatives**
 Le GTNO met au point des cadres qui serviront à mesurer, à surveiller et à évaluer les résultats en vue de déterminer si la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants s'améliore et a un effet positif sur les enfants. Les renseignements recueillis aideront le GTNO à comprendre dans quelle mesure les garderies actuelles fonctionnent bien, à relever les possibilités d'amélioration et à faciliter l'instauration de changements s'il y a lieu.

 Fin prévue de la mise en place de la mesure : printemps 2030

- **Rehausser la surveillance du financement**
 Le GTNO entamera la mise en place d'un processus amélioré de vérification du financement en novembre 2026 pour s'assurer de la justesse des montants versés aux garderies agréées. Ce processus établira des exigences claires en matière de documentation, une validation fondée sur les risques et un mécanisme de suivi continu qui assureront l'exactitude des versements et une bonne utilisation des fonds publics. Le GTNO collaborera étroitement avec les garderies agréées pour que ce processus demeure pratique, efficace et bénéfique, tout en reconnaissant qu'il devra recueillir plus de renseignements pour appliquer la recommandation du BVG.

 Fin prévue de la mise en place de la mesure : printemps 2027

- **Épauler les inspecteurs et inspectrices**
 Bien que l'audit ait établi que certaines inspections n'avaient pas été effectuées dans les délais prescrits et que la documentation connexe était parfois incomplète, il n'a pas identifié de situations où la sécurité des enfants avait été compromise dans les garderies agréées. Toutes les garderies éducatives agréées des TNO doivent respecter les exigences prévues dans le *Règlement sur le service d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*. Le ministère demeure convaincu que les exploitant(e)s ont à cœur d'offrir des milieux sécuritaires aux enfants en tout temps. Les inspections régulières constituent un volet important de la responsabilité du ministère, qui consiste à veiller au respect des normes et à garantir que les enfants évoluent dans des milieux sûrs et sains.

 Le ministère reconnaît les lacunes dans ses processus d'inspection et de documentation. Le GTNO a déjà commencé à resserrer l'encadrement des inspections en améliorant le contrôle des calendriers d'inspections et des activités de suivi, ainsi que la formation et l'orientation destinées aux inspecteurs et inspectrices. Le ministère continuera d'accroître et d'homogénéiser les exigences de

formation pour les inspecteurs et inspectrices, de clarifier les rôles et responsabilités et de consolider le processus d'inspection pour favoriser une application uniforme des exigences réglementaires dans l'ensemble du territoire.

Fin prévue de la mise en place de la mesure : automne 2027, en attente des modifications prévues au *Règlement sur le service d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*

- **Améliorer la planification de la main-d'œuvre**
 Le GTNO concevra de nouveaux outils pour améliorer la collecte de données sur la main-d'œuvre et faciliter la planification dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. En fournissant des données plus exactes et fiables sur la main-d'œuvre, ce système facilitera le suivi des certifications, du recrutement, de la rétention et des mutations des éducateurs et des éducatrices au sein du secteur tout en contribuant à la planification de la main-d'œuvre et au renforcement des capacités à long terme. Le ministère utilisera également ces renseignements pour améliorer la communication d'information au public sur les tendances en matière de main-d'œuvre et sur le nombre d'éducateurs et d'éducatrices de la petite enfance agréés dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.

 Fin prévue de la mise en place de la mesure : été 2028

- **Favoriser la création de places inclusives en garderie**
 Le GTNO parachèvera et instaurera un cadre sur l'inclusion pour favoriser la participation des enfants vulnérables et issus de la diversité dans les garderies éducatives agréées. Les TNO et le Canada ont récemment convenu de la forme que devrait prendre ce cadre, en reconnaissant la nécessité de mieux recenser les places inclusives existantes et le nombre de places devant être créées.

 Fin prévue de la mise en place de la mesure : printemps 2029